



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 1^{er} décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCAION	
24 novembre 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
22 DEC. 2022	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 22 DEC. 2022 et publication du 22 DEC. 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **premier décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Absents sans pouvoir :

Patrick PORNET
Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

OBJET : 2022-046 : demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2023

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2023.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de travaux (les achats de matériels divers ne sont plus éligibles).

La commune souhaite obtenir la totalité de cette somme suite à un important investissement éligible à cette enveloppe à hauteur de 30 %, selon le financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Publication : 22/12/2022

INVESTISSEMENT	COUT HT	COUT TTC	PRISE EN CHARGE ENVELOPPE DE SOLIDARITE (30 % du montant HT)
Acquisition d'un vidéoprojecteur salle des Vignes	1 695.00 €	2 034.00 €	508.50 €
Acquisition d'un store enrouleur salle des Vignes	2 325.00 €	2 790.00 €	697,50 €
Fabrication d'une passerelle norme PMR église	4 245.70 €	5 094.84 €	1 273.71 €
Traitement des corniches en briques de la mairie	4 170.00 €	5 004.00 €	1 251.00 €
Mise aux normes d'un assainissement non collectif pour les vestiaires du foot	22 295.00 €	26 754.00 €	6 688.50 €
TOTAL	34 730.70 €	41 676.84 €	10 419.21 € (mais plafond à 7 000 €)

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir la totalité de l'enveloppe de solidarité pour l'année 2023.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



A PERREUX, le 22 décembre 2022

Le secrétaire de séance

Patricia PERRET